



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Attribution des subventions 2019 au titre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, musical et pédagogique

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Fonds de soutien à l'investissement en matériels instrumental et pédagogique »	Montant prévu au budget 2019 : 50 000 € Montant de l'opération : 50 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon renforce son accompagnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et de l'accompagnement dans le champ des musiques actuelles grâce au fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique. Ce fonds est doté, cette année, de 50 000 €.

2017 a été la première année de mise en œuvre de ce fonds. Pour cette troisième année, un calendrier de dépôt de dossier a été modifié pour s'adapter à la préparation de la rentrée scolaire prochaine. Sept associations ont déposé une demande pour un montant total de 105 934 €.

Il est proposé d'attribuer un montant total de subventions prévisionnelles de 50 000 € sur l'exercice budgétaire en cours.

En complément du fonds d'aide au fonctionnement pour les écoles de musique et au soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, le Grand Besançon a créé, par délibération du conseil de communauté du 21 septembre 2017, un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique doté de 50 000 € par an.

I. Rappel des objectifs du règlement du fonds de soutien à l'investissement :

Cette démarche vise à renforcer le rôle des écoles de musique structurantes et du Bastion, et à développer les projets pédagogiques de ces associations auprès des habitants dans un contexte budgétaire associatif insuffisant pour faciliter l'investissement. Ce fonds doit conforter le projet pédagogique de ces associations dans une démarche pluriannuelle et de proximité.

II. Rappel des réalisations des deux premières années

Toutes les associations bénéficiaires ont déposé une demande de soutien. Les projets d'investissement sont corrélés aux capacités financières des associations.

A noter que les associations ont sollicité un soutien financier pour développer des activités, notamment de pratiques collectives, de projets en milieu scolaire et de projets « politique de la ville », et de présentations publiques de restitution d'élèves mais aussi pour équiper les cours de musique installés dans les communes / secteurs participant au financement de ces écoles de musique associatives. Concernant le Bastion, l'évolution du projet associatif en le liant avec l'extension des locaux aménagés dans la tour bastionnée nécessite un équipement complémentaire en lien avec le développement de la formation en complément de celle du conservatoire mais aussi en tant que structures ressources de l'accompagnement.

Tableau synthétique des demandes, attributions et versement du fonds d'investissement en 2017 et 2018

	2017			2018	
	Dépenses prévisionnelles présentées	Subvention attribuée	Versement réel	Dépenses prévisionnelles présentées	Subvention attribuée
LE BASTION	27 918 €	13 563 €	9 758 €	137 509 €	24 154 €
MJC PALENTE	3 882 €	1 941 €	1 759 €	5 469 €	2 735 €
AMUSO	833 €	417 €	358 €	6 311 €	3 131 €
CAEM	7 300 €	3 650 €	3 484 €	8 470 €	4 235 €
EM PLATEAU	99 970 €	29 309 €	28 325 €	41 154 €	20 502 €
EMICA	2 241 €	1 120 €	960 €	1 273 €	599 €
AVENIR SAINT VIT					
TOTAL	142 144 €	50 000 €	44 644 €	200 185 €	55 355 €

III. Proposition d'attribution des subventions pour 2019

A. Instruction des demandes de soutien déposées par les associations

Sept associations éligibles au fonds de soutien ont déposé une demande de subvention. Pour chacune, une analyse de son dossier a été réalisée à partir des éléments suivants : cohérence entre le projet pédagogique de l'association et la liste de matériels à subventionner, matériels déjà disponibles à l'association, capacité de l'association à assurer l'apport en fonds propres et l'entretien des acquisitions.

Est annexé le descriptif de la demande par association.

B. Calcul du montant de la subvention d'investissement

2019	Dépenses prévisionnelles présentées	Dépenses prévisionnelles éligibles	Subvention prévisionnelle calculée	Subvention prévisionnelle proposée
LE BASTION	35 698 €	35 698 €	17 849 €	17 849 €
MJC PALENTE	600 €	600 €	300 €	300 €
AMUSO	10 527 €	10 527 €	5 263 €	5 263 €
CAEM	8 000 €	7 700 €	3 850 €	3 850 €
EM PLATEAU	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €
EMICA	350 €	350 €	175 €	175 €
AVENIR SAINT VIT	10 759 €	10 759 €	5 380 €	2 563 €
TOTAL	105 934 €	105 634 €	52 817 €	50 000 €

Les dépenses totales prévisionnelles éligibles d'investissement s'élèvent à 105 934 €. Compte tenu de la nature des dépenses et de l'enveloppe du fonds de soutien, il est proposé d'attribuer un montant total de subvention de 50 000 € réparti par association comme suit :

- Le Bastion : 17 849 €,
- CAEM : 3 850 €,
- AMUSO : 5 263 €,
- L'Avenir de Saint-Vit et ses environs : 2 563 €,
- L'Ecole de musique du Plateau : 20 000 €
- EMICA : 175 €.
- Et la MJC Palente : 300 €.

A l'unanimité, le Bureau :

- **attribue sept subventions d'un montant total de 50 000 € aux associations éligibles, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparti comme suit par association :**
 - o 17 849 € à l'association Le Bastion,
 - o 3 850 € au CAEM,
 - o 5 263 € à AMUSO,
 - o l'Avenir de Saint-Vit et ses environs : 2 563 €
 - o L'Ecole de musique du Plateau : 20 000 €,
 - o L'EMICA : 175 €,
 - o Et la MJC Palente : 300 €.
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions avec l'association Le Bastion, le CAEM, AMUSO, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA et la MJC Palente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Bureau du Vendredi 14 Juin 2019
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président